



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

062-2026 Compte rendu des décisions du Président

Le Président de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président Francis BOUTES

022-2026 URBA Intégration PLUi Nexpublica

VU la nécessité de procéder à l'intégration des données du PLUi approuvé le 12/01/2026 dans le logiciel métier du service instructeur,

VU le devis de NEXPUBLICA en date du 03/02/2026 d'un montant de 1.500 € HT.

DECIDE de valider le devis de la NEXPUBLICA sise 1 Rue Champeau BP 70022 – 21801 QUETIGNY Cédex

023-2026 URBA transfert acteurs PLAT'AU commune de Fos sur Cart'@ds

VU l'approbation du PLUi des Avant-Monts le 12/01/2026,

VU que la commune de Fos qui était instruite par les services de la DDTM va rejoindre le service instructeur de la CC des Avant-Monts,

VU la nécessité de transférer les acteurs PLAT'AU ET R2ENRÖLER LA COMMUNE DE Fos sur Cart'@ds, logiciel métier du service instructeur,

DECIDE de valider le devis de la NEXPUBLICA sise 1 Rue Champeau BP 70022 – 21801 QUETIGNY Cédex (devis N°03022026-CP01 d'un montant HT de 360 €).

024-2026 REA - Acquisition de plaques en tôle

Considérant la réalisation de tranchées sur le domaine public dans le cadre de travaux sur réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,

Considérant qu'il est de ce fait nécessaire d'acquérir des plaques de passage pour véhicules lourds afin de sécuriser la voirie lors des travaux de tranchées,

DECIDE De valider la proposition de la société Prolians domiciliée 24 Rue Martin Luther King – ZI du Capiscol – 34536 BEZIERS DEVEZE – SIRET : 77558869200258 pour un montant de 1 202.38 € HT soit 1 442.86 € TTC pour 3 plaques

025-2026 REA repose pompe château puimisson

Considérant l'opération 231 visant entre autres à remettre en service les forages dit « du château » à Puimisson,

Considérant les travaux de restauration menés sur la pompe et le forage Ouest,

DECIDE de valider la proposition financière de la société Foroc, pour procéder au lavage du forage, domiciliée 18 avenue Port Notre Dame, 34 500 Béziers– SIREN : 331 672 808 pour un montant de 1 680 € HT soit 2 016 € TTC.

026-2026 REA mission MOE réalisation d'un nouveau forage à Thézan

VU la délibération du Conseil Communautaire n°040-2026 du 16 février 2026 autorisant à lancer la consultation de MOE en vue de la réalisation d'un forage de substitution sur la commune de Thézan-les-Béziers,

Considérant l'opération 243 visant à étudier le potentiel hydrogéologique du champ captant des forages de Thézan-les-Béziers,

Suite à consultation,

DECIDE de valider la proposition financière de la société Antea, domiciliée parc d'activité de l'aéroport, 180 impasse John Locke, 34470 Pérols– SIREN : 393 206 735 00598 pour un montant de 14 700€HT € HT soit 17 640 € TTC

027-2026 REA acquisition motoréducteur step puimisson

Considérant que le motoréducteur du poste de relevage est hors service,

DECIDE de valider la proposition financière de la société Electro Mécanique Occitan, domiciliée impasse Sébastien de Riols de Fonclare, local n°4, ZAE de Mercorent, 34 500 Béziers – SIREN : 523 094 076 00032 pour un montant de 897 € HT soit 1 076.40 € TTC

028-2026 REA complément bornage B89 puimisson

Considérant la nécessité d'ajuster la prestation en fonction du nombre de borne OGR posées lors du bornage contradictoire,

DECIDE de valider la proposition financière de la société Lusinchi domiciliée 7 impasse Joseph Barriere – 34500 BEZIERS – SIRET : 501 140 925 00014 pour un montant de 108 € HT soit 129.60 € TTC

029-2026 REA démantèlement géotubes step causes

Considérant que le démantèlement est assuré dans le cadre du marché de travaux à l'exception du traitement des géotubes stockés sur site dont le traitement revient au maître d'ouvrage,

Considérant l'absence d'offre par les entreprises consultées,

DECIDE de valider la proposition financière de la société Alliance Environnement domiciliée 130 rue Clément Ader– 34400 LUNEL – SIRET : 489 533 059 pour un montant de 9 250 € HT soit 10 175 € TTC

030-2026 OT Régie – Reportage randonnée Magazine Balades

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et la nécessité de valorisation nos itinéraires de randonnée et les filières professionnels qui gravitent dans ce périmètre.

DECIDE de valider le devis de Europresse Développement sise 75 avenue du Bac – 94210 La Varenne – d'un montant de 1 960 € HT soit 2 153 € TTC pour un reportage de 6 pages accompagné de 2 pages fiches rando, d'une page de publicité et de 20 exemplaires gratuits.

031-2026 CRECHE-Achat de matériel

CONSIDERANT la nécessité d'achat et de renouvellement de petit équipement et linge de toilette pour le multi-accueil « Le Colombié »

Après consultation, DECIDE de valider les achats suivants, auprès de la société WESCO, domiciliée route de Cholet à CERIZAY – 79140 – SIRET : 304 764 863 00052 pour un montant de 408.20 € HT – 491.17 € TTC

032-2026 REA Assistance montage marché PGSSE

Considérant que la directive européenne sur l'eau potable publiée en 2020 rendant obligatoire les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) à l'horizon 2027-2029

Considérant que la Régie des eaux souhaite démarrer la mise en place du PGSSE dès cette année,

DECIDE de valider la proposition d'assistance d'Hérault Ingénierie domicilié Hôtel du Département- Mas d'Alco 1977 avenue des Moulins – 34087 Montpellier Cedex 4 – SIRET : 200 081 651 00016 pour un montant de 10 202.50 € HT soit 12 243.00 € TTC dont la mission comprend :

- Etablissement du programme de l'opération
- Etablissement des dossiers de demande de subvention (CD34/AERMC)
- Suivi des études et de la conception
- Assistance pour la réception contractuelle des livrables d'études

033-2026 Adoption des tarifs mini camps et séjour été 2026

VU l'avis favorable de la Commission 2 en date du 10 Février 2026

Le Président décide d'adopter les tarifs applicables pour les camps d'été 2026 :

SEMAINE 1 : 6 au 10 Juillet 2026, 25 jeunes de 11 à 16 ans à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archerie Game

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 320 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 350 €uros

SEMAINE 2 : 13 au 17 Juillet 2026, 24 jeunes de 12 à 16 ans au Camping Rieu Montagne, lac du Laouzas (34)

Activités : 2 séances de Catamaran, Paddle Géant, Aqua Park

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 320 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 350 €uros

SEMAINE 3 : du 20 au 24 Juillet 2026 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Tarassac (34)

Activités : Canoé ,via ferrata , randonnée , activités aquatiques

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 320 €uros

- Enfants résidants hors du territoire : 350 €uros

Un Séjour : 8-11 ans du 4 au 10 Juillet 2026 pour 35 enfants en Lozère (Hébergement en dur au Centre Nature OSCA près de la Canourgue)

Tir à l'arc, Course d'orientation, spéléologie, ferme pédagogique, Loup du Gévaudan , Aqua Parc ,Piscine à la Canourgue ,Acrobranche

- Enfants résidents sur le territoire de la com com 530 euros

- Enfants résidents hors du territoire : 600 euros

034-2026 REA renouvellement tubage forage causses

VU la délibération du Conseil Communautaire n°220_2025 du 24 novembre 2025 autorisant le remplacement de la pompe de Causses-et-Veyran,

Considérant que suite à la dépose de la pompe, il a été constaté que l'intégralité de la colonne de pompage présentait un défaut mettant en péril son intégrité ;

Considérant qu'il est ainsi nécessaire de renouveler l'ensemble de la colonne,

Suite à consultation, DECIDE de valider la proposition de GWE domicilié ZI les Pins, 19 bis avenue de la gare, 34 800 Aspiran – SIRET : 488 677 188 00036 pour un montant de 10 968.33 € HT soit 13 162 € TTC 035-2026 REA essais de pompage forages de Thézan

035-2026 REA essais de pompage forages de Thézan

VU la décision 110-2024 lançant les études hydrogéologiques sur le secteur des forages de Thézan-les-Béziers,

Considérant que pour donner suite aux conclusions de l'étude, il est nécessaire de tester par pompage les forages de Thézan afin de garantir leur capacité à assurer les besoins futurs en eau potable des populations,

Considérant que la Communauté de communes des Avant-Monts adhère à Hérault Ingénierie et qu'à ce titre elle a accès à la centrale d'achat et au marché d'études hydrogéologiques 2022-05 de recherche en eau,

Considérant que le bureau d'étude IdéesEaux a été proposé pour prendre en charge cette opération,

DECIDE de valider la proposition de la société IDEES EAUX domiciliée Quartiers les Drets – 26300 Bourg de Péage SIRET : 41311604700023 pour un montant de 8 481.60 € HT.

036-2026 ADMIN Fourniture et pose d'une clôture-PEM

Considérant les travaux à venir du pôle multimodal de Magalas et les obligations imposées par la SNCF de poser une clôture avant tout début d'intervention sur le site ;

Vu la consultation lancée en novembre 2025 et les devis fournis par les entreprises ACS, AGRIPAL et TECNIC CLOTURES ;

DECIDE de valider la proposition la moins disante établie par l'entreprise AGRIPAL domiciliée 6 rue de Barcelone à VENDRES – 34 350– SIRET : 454 001 561 00082 pour un montant de 13 780€ HT soit 16 536 € TTC.

037-2026 REA Repérage amiante HAP - SAINT GENIES

Considérant des travaux de viabilisation de 3 parcelles de la rue Fontarite sur la commune de Saint Geniès de Fontedit,

Considérant la nécessité de réaliser au préalable un repérage amiante sur les enrobés,

Suite à consultation,

DECIDE de valider la proposition de la société SOCOLAB Environnement domiciliée 478 Rue de la découverte – 31670 LABEGE - SIRET : 82479190900057 pour un montant de 746.00 € HT soit 895.20 € TTC

Cette prestation sera refacturée aux propriétaires des parcelles concernées.

038-2026 REA Repérage amiante sur enrobés - SAINT GENIES

Considérant la nécessité de réaliser au préalable un repérage amiante sur les enrobés,

Suite à consultation,

DECIDE de valider la proposition du cabinet Gélédan domicilié 18 rue Paster 34140 MEZE-SIRET : 80935856700018 pour un montant de 662.00 € HT soit 794.40 € TTC.

039-2026 REA Achat chargeur de batterie et booster de démarrage portable

VU la nécessité d'assurer une recharge correcte des batteries des véhicules en entretien périodique ;

VU la nécessité de permettre le démarrage immédiat en cas de batterie déchargée sans recours à un second véhicule afin de réduire les temps d'immobilisation,

Suite à consultation,

DECIDE de retenir l'offre la mieux disante établie par la société BVL domiciliée ZI Parc Europole – 24 Av Jean Foucault – 34513 BEZIERS CEDEX - SIRET : 40252596800028 pour un montant de :

- 195.00 € HT soit 234.00 € TTC pour l'achat d'un chargeur de batterie électronique
- 605.00 € HT soit 726.00 € TTC pour l'achat d'un booster de démarrage portatif

Soit un total de 800 € HT pour les 2 matériels.

040-2026 CULTURE Spectacle saison culturelle 2026 - Dans la peau de Cyrano

Vu la proposition de la compagnie « *Croc'scène* », concernant le spectacle « *Dans la peau de Cyrano* », pour 1 représentation le 21 avril 2026, lors du premier semestre de la saison culturelle organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts en partenariat avec le « Théâtre de Pierres » - FOUZILHON, pour un tarif de 2500.00 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la compagnie « *Croc'scène* » – 14 Rue du 23 août – 77630 BARBIZON, d'un montant de 2500,00 € TTC, dans le cadre du premier semestre de la saison culturelle, le 21 avril 2026.

041-2026 ADMIN - Systèmes de Visio conférence

Vu la nécessité d'améliorer les conditions de communication lors de réunion en visio-conférence.

décide de valider la proposition de la société Absys domiciliée 229 Rue Alphonse Beau de Rochas – 34500 Béziers - SIRET : 39809793100032 pour l'acquisition de 2 systèmes de visioconférence pour la salle Faugères et à l'étage de la direction pour un montant de 2 658 € HT soit 3 189.60 € TTC

042-2026 REA Diagnostic amiante HAP - Chemin de Ste Marthe à Roujan

Considérant les travaux d'extension du réseau d'assainissement du Chemin de Sainte Marthe afin de récupérer une parcelle actuellement en assainissement autonome et la viabilisation de la parcelle voisine

Considérant la nécessité de réaliser au préalable un diagnostic amiante sur les enrobés,

Suite à consultation,

DECIDE de valider la proposition la société SOCOLAB Environnement domiciliée 478 Rue de la découverte – 31670 LABEGE - SIRET : 82479190900057 pour un montant de 746.00 € HT soit 895.20 €

043-2026 Financement Côtes de Thongue

VU la demande de financement de 5 panneaux du Syndicat IGP Côtes de Thongue en date du 15 décembre 2025 pour un montant de 5000 €

VU l'accord du bureau communautaire du 9 février 2026.

DECIDE de valider la demande du Syndicat IGP Côtes de Thongue pour le financement de 5 panneaux « enseignes de terroirs » pour un montant de 5000 €

044-2026 OT REGIE - Animations

Considérant la programmation événementielle de la saison touristique composée de 8 manifestations entre le 30 mai et le 26 Août 2026,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 5 février 2026,

VU les 14 devis présentés pour un montant total de 8 340 € TTC,

DECIDE de valider les devis suivants :

Fête du Pain le 30 Mai au moulin de Faugères

- L'Association Volensud sise 285 rue Georges Cuvier, 34 090 Montpellier – SIRET 888 743 663 00021, d'un montant de 1 000 € HT soit 1 000 € TTC pour une animation participative autour du vol libre et cerf-volant.

Marché territoire bio engagé « En Avant-Monts Assiette », le 8 Juillet à Margon

- L'Association L'Outil sise 3 avenue de la montagne noire, 11 160 Caunes-Minervois – SIRET 444 679 997 00049, d'un montant de 780 € HT soit 780 € TTC pour une représentation du « Trio Couleur Café »

4 Marchés de producteurs de pays le 15 Juillet à Pouzolles, le 29 Juillet à Causses et Veyran, le 12 Août à Abeilhan et le 26 Août à Vailhan

- L'association Décibel Année sise 1 bis, chemin des arts 34240 Combes, SIRET 818 159 899 00017, d'un montant de 800 € HT soit 800 € TTC pour le spectacle BRBB Saison 2 composé de 5 musiciens et 2 techniques pour l'animation du 15 Juillet,
- La SAS Recto Verso Animations Spectacles, sise 2, Place du Portalet, 34 320 Margon – SIRET 949 947 766 00018, d'un montant de 758.29 € HT soit 800 € TTC, pour l'animation musicale Duo Les Girls composé de deux chanteuses pour l'animation du 29 juillet et d'un montant de 663.51 € HT soit 700 € TTC pour l'animation musicale Duo Recto Verso composé d'une chanteuse et d'un musicien/chanteur pour l'animation du 26 aout.
- L'agence L-Eventsprod sise 22 rue des anciens métiers 34 160 Galargues – SIRET 845 387 109 00026, d'un montant de 500 € HT soit 500 € TTC pour le duo Living Rose pour l'animation du 12 Août

: Fête du ciel au moulin de Faugères le 19 juillet

- L'association sétoise d'astronomie sise 42 avenue de la gare 34 540 Balaruc les Bains – SIREN 789 904 737, d'un montant de 800 € HT soit 800 € TTC pour une prestation familiale d'astronomie composée de 6 à 8 animateurs
- La société Olivier Parra Production sise 40 avenue Gilbert Brutus métiers 66000 Perpignan – SIRET 504 956 319 00033, d'un montant de 568.72 € HT soit 600 € TTC pour le Duo Black'nWhite
- L'Association Mas de origines sise 41 rue Charles Camichel 34 430 Montagnac – SIRET 903 013 852 00012, d'un montant de 350 HT soit 350 € TTC pour la prestation de sonorisation et d'éclairage par Monsieur Arnaud Eddy.
- François Tenza El, sise 21 rue de la source, Bat A, Apt 7, 34320 Gabian – SIRET 927 547 828 00016, d'un montant de 350€ HT, soit 350€ TTC pour la prestation de sonorisation et d'éclairage par Monsieur François Tenza

Nuit des étoiles au moulin de Faugères le 22 Août

- Monsieur Thierry Raffaelli, astronome amateur sis 4 lot de la Berdayrole 34120 Tourbes, d'un montant de 260 € HT soit 260 € TTC pour une animation astronomie,
- L'Association Mas de origines sise 41 rue Charles Camichel 34 430 Montagnac – SIRET 903 013 852 00012, d'un montant de 350 HT soit 350 € TTC pour la prestation de sonorisation et d'éclairage par Monsieur Arnaud Eddy.
- François Tenza El, sise 21 rue de la source, Bat A, Apt 7, 34320 Gabian – SIRET 927 547 828 00016, d'un montant de 350€ HT, soit 350€ TTC pour la prestation de sonorisation et d'éclairage par Monsieur François Tenza
- La SAS Recto Verso Animations Spectacles, sise 2, Place du Portalet, 34 320 Margon – SIRET 949 947 766 00018, d'un montant de 663.51 € HT soit 700 € TTC, pour l'animation musicale Duo Beep Beep composé d'une chanteuse et d'un musicien

045-2026 Achat d'une urne avec compteur pour le service des matériels mutualisés

VU la nécessité d'acquérir une urne avec compteur pour le service des matériels mutualisés

Vu la consultation réalisée auprès des sociétés Adequat, Direct collectivités et VAD collectivités

Vu la proposition de la société VAD collectivités sise 16, avenue de Gardie 34510 FLORENSAC d'un montant de 189 euros HT soit 226,80 euros TTC.

DECIDE de valider le devis de la société VAD collectivités sise 16, avenue de Gardie 34510 FLORENSAC – SIRET : 437 487 630 0042 d'un montant de 226,80 euros TTC .

046-2026 OT Régie - E-news Hérault Tourisme

VU la proposition du pôle Marketing d'Hérault Tourisme pour structurer l'offre autour de récits, co-produire les contenus éditoriaux, mutualiser les coûts de réalisation, assurer le respect des droits d'utilisation et de liberté d'usage réciproque des canaux de diffusion,

DECIDE de valider le bon de commande de l'Agence de Développement Touristique « Hérault Tourisme » sise Maison du Tourisme, avenue des Moulins – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 d'un montant de 1 300 € TTC pour quatre diffusions en 2026,

047-2026 Reliures des registres communautaires

Considérant la nécessité de relier les registres communautaires tels que Décisions, Arrêtés et Délibérations,

Après consultation,

DECIDE de valider la proposition établie par la société l'atelier du patrimoine sise 65 quai de Brazza CS 81406 à Bordeaux 33072 Cedex d'un montant de 2 674.36 € HT soit 2 837.31 € TTC,

048-2026 REA- Achat de débroussailleuses

Considérant la nécessité d'acquérir deux débroussailleuses pour les différents travaux effectués sur les sites d'eau potable et d'assainissement,

Vu la proposition la mieux disante établie par la société CIAM domiciliée 2 avenue Pierre et Marie Curie – 34372 Cazouls les Béziers SIRET : 498 575 984 00139 pour un montant de 1 654€ HT

DECIDE de valider la proposition de la société CIAM domiciliée 2 avenue Pierre et Marie Curie – 34372 Cazouls les Béziers SIRET : 498 575 984 00139 pour un montant de 1 654€ HT

049-2026 REA- Passages caméra réseaux EU pour investigations avant travaux

Considérant la nécessité de réaliser des passages caméra afin d'investiguer certains réseaux d'assainissement notamment sur les communes de Saint Geniès de Fontedit, Puissalicon, Abeilhan et Puimisson avant la réalisation de travaux de réfection,

Suite à consultation,

DECIDE de valider la proposition de la société CITEC domiciliée ZAE La Garrigue, Rue Verdale – 34725 Saint André de Sangonis SIRET : 430 417 436 000 28 pour un montant total de 7 155.00 € HT soit 8 586.00 € TTC

050-2026 OT Régie - Video Hérault Tourisme

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 5 février 2026,

VU la proposition du pôle Marketing d'Hérault Tourisme pour structurer l'offre autour de récits, co-produire les contenus éditoriaux, mutualiser les coûts de réalisation, assurer le respect des droits d'utilisation et de liberté d'usage réciproque des canaux de diffusion,

VU la proposition pour une vidéo reportage inspirée de la série « vous avez 5 minutes ? » pour la valorisation du territoire au tarif proposé pour de 1 500 €,

DECIDE de valider le bon de commande de l'Agence de Développement Touristique « Hérault Tourisme » sise Maison du Tourisme, avenue des Moulins – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 d'un montant de 1 500 € TTC pour la réalisation de la vidéo et les droits de propriété et de diffusion,

051-2026 OT REGIE - Animations Ronce Vagabonde

Considérant la programmation événementielle de la fête du pain et du vent organisée le 30 mai 2026,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 5 février 2026,

DECIDE de valider le devis n° D2600001 de la société La Ronce Vagabonde – 5 avenue de la gare – 34 390 Olargues, d'un montant de 180 € TTC (TVA non applicable) pour un atelier d'initiation de vannerie spiralée cousue organisé lors de la fête du pain le 30 mai 2026 aux Moulins de Faugères.

052-2026 REGIE OT - Impression Carte OT

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe de la réalisation en interne des cartes touristiques, carte randonnées et magazine de destination pour à la promotion de la destination,
VU la consultation lancée pour l'impression de la carte touristique en français et les propositions reçues conformes aux besoins,

DECIDE de valider le devis n°372187/00 de la SARL Imp'act imprimerie sise 60 Chemin du Cambounet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34 380 SAINT-MARTIN DE LONDRES au montant de 790 € HT pour la réalisation de la carte touristique en français, dépliant de 28 pages, 14 volets de 10x21cm, format ouvert 70x42 cm sur papier couché moderne satiné 100% PEFC de 115g/m² imprimé et livré à 5 000 exemplaires.

053-2026 TECHNIQUE - Achat de pneus pour MECALAC

Considérant la nécessité d'acquérir 4 pneus pour le MECALAC

Décide de valider la proposition de la société MULTI SERVICE AUTO sise Route de Saint Pons, 34600 BEDARIEUX, Siret n° 391 394 236 00015, pour un montant de 2764.90 HT soit 3 317.88 € TTC,

054-2026 Bordures ZAE Roujan

Considérant la nécessité d'effectuer la réfection des bordures et enrobés sur 36 ml sur la ZAE de Roujan – Zone Artisanale dont la CCAM à la gestion

Vu la proposition la mieux disante établie par la société EAE TP sise 19 rue du jeu du ballon 34320 Roujan pour un montant de 2 908.40 HT soit 3 490.08 € TTC,

Le Vice-Président délégué à la ZAE de Roujan décide de valider la proposition de la société EAE TP sise 19 rue du jeu du ballon 34320 Roujan pour un montant de 2 908.40 HT soit 3 490.08 € TTC,

055-2026 CULTURE - Transversales aux Moulins de Faugères – Le 21 juillet 2026

DECIDE de valider la proposition de la SARL « Sirventes » du 3 mars 2026 pour une représentation du spectacle « N'I a Pro » qui se déroulera le mardi 21 juillet 2026, dans le cadre du Festival « Les Transversales » sur le site des Moulins de Faugères au lieu-dit Les 3 Tours – 34600 FAUGERES, au tarif de 950€ TTC.

056-2026 REA- Achat véhicule utilitaire

VU la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire pour le service des eaux de la CCAM en remplacement d'un même type de véhicule cédé pour destruction,

DECIDE de valider la proposition de la société SAS auto utilitaire 34 domiciliée 1 Rue du Foulon -34700 Lodève, SIRET : 84484056100030, pour un montant de 8 283.33 € HT soit 9 940.00 € TTC

057-2026 URBA Intégration données SIG Nexpublica

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°009-2026 du 12 janvier 2026 approuvant le PLUi de la CC les Avant-Monts,

VU la nécessité de procéder à l'intégration des données SIG en complément du PLUi approuvé le 12/01/2026 dans le logiciel métier du service instructeur,

Le Président DECIDE de valider le devis de la NEXPUBLICA sise 1 Rue Champeau BP 70022 – 21801 QUETIGNY Cédex (devis N°18032026-CP03 d'un montant HT de 2050 €).

058-2026 - Achat de deux fauteuils de bureau BUT BEZIERS

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de deux fauteuils de bureau pour le service technique et l'Office de tourisme ;

DECIDE de valider le devis présenté par la société BUT – 6 rue Rond-point des entreprises 34500 BEZIERS, immatriculée au RCS de Meaux sous le N°722041860, pour un montant de 233.32 € HT, soit 279.98 € TTC.

059-2026 Abonnement site acheteur 2026

Considérant qu'il convient de renouveler les prestations liées au site acheteur de la Communauté de communes ;

VU la proposition de la société MIDI LEGALES - L'Agence pour la prestation 2026 qui inclut :

-Un forfait de 20 publications marchés électroniques au tarif de 1 300€HT incluant l'avis initial-les rectificatifs-l'attribution La publication sur le site midi libre marchés publics et France Marchés + site Midi Libre (forfait 20 procédures)

-L'option envois recommandés au tarif annuel de 332.00€HT

-La Hotline pour 75.00€HT la publication

-Pour un montant total de 1 707.00€ HT – 2 048.40€TTC

DECIDE de valider la proposition de la société MIDIMEDIA – L'Agence – domiciliée Rue du Mas de Grille à St Jean de Védas cedex – 34 438- pour l'abonnement 2026 pour un tarif de 1 707.00€HT-2 048.40€TTC

060-2026 REA- Mission assistance montage accords-cadre AEP et EU

Considérant l'adhésion auprès des services d'Hérault Ingénierie,

Considérant la nécessité de se faire assister par leur service pour la passation de 4 accords-cadres de fournitures et de services,

DECIDE de valider la proposition d'Hérault Ingénierie, établissement public domicilié 1977 avenue des Moulins – 34087 Montpellier cedex 4 – SIRET : 200 081 651 00016 pour un montant de 4 620.00 € HT comprenant le suivi des études et de conception, l'analyse des besoins spécifiques, la rédaction des pièces administratives et techniques du DCE, l'assistance pour la publication et consultation, réalisation de l'analyse des offres et mise au point des marchés pour les 4 accords-cadres relatifs à la location de véhicules et matériels de chantiers, fournitures AEP/EU, fournitures de quincaillerie et fourniture de matériaux.

061-2026 Programmation événementielle 2026 – Régie Office du Tourisme

Considérant la proposition d'animations ponctuelles autour des Moulins de Faugères pour dynamiser la fréquentation touristique

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 5 février 2026,

VU les 5 devis de Sarah Collado El présenté pour un montant total de 720 € TTC,

DECIDE de valider les devis de l'auto-entrepreneur Sarah Collado el – 1 place Achille Cabanes – 34480 Saint Genies de Fontedit, siret 920 575 719 00017, comme suit :

- Devis n° 9, 10, 11, 12 pour 4 visites guidées « Moulins, carabelles et pierres sèches, mémoire vivante des paysages » d'une durée d'1h30 prévues les 23 mai, 20 juin, 11 juillet, et 08 aout pour un montant unitaire de 140€ HT (TVA non applicable), soit 560€ HT au total
- Devis n°12 pour une visite guidée « Sur les pas de ... » d'une durée de 2h prévue le 18 septembre pour un montant de 160€HT

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20260413-062-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026